



Le 8 mars 2021

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
POUR LA CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE AU MONTANT DE 4,65 K\$
DONT 2,09 K\$ (42 %) SERONT À LA CHARGE DES CITOYENS**

Séance extraordinaire du lundi 22 mars 2021 à 19 h

Okoises, Okois,

Suivant la rencontre citoyenne du 15 septembre dernier concernant le projet de construction de la salle multifonctionnelle, l'adoption du règlement d'emprunt s'inscrit dans le processus menant à la construction de la nouvelle salle multifonctionnelle.

Au terme des résultats de l'appel d'offres pour la construction de la salle multifonctionnelle, incluant l'aménagement de deux (2) stationnements et la démolition de la salle des Loisirs, le Conseil municipal se réunira lors d'une séance extraordinaire le lundi 22 mars 2021 afin de procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de 4,65 k\$. Cette adoption de règlement est précédée par un avis de motion, une présentation et un dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire du 9 mars 2021.

Il est essentiel de mentionner que l'adoption de ce règlement d'emprunt en séance extraordinaire nous permettra de conserver la validité de la soumission qui sera retenue et d'assurer un gel des coûts de construction sur laquelle est basé le montage de l'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). L'aide financière équivaut à 58 % du montage financier du projet.

Nous vous invitons à reVISIONNER la rencontre citoyenne du 15 septembre 2020, disponible sur notre chaîne YouTube, ainsi qu'à consulter l'actualité de notre site web en lien avec ledit projet. Voici les informations financières estimées par les différents professionnels qui avaient été présentées le 15 septembre 2020 en comparaison des coûts réels suivant l'ouverture des soumissions en date du 3 mars 2021 :

	ESTIMÉ AU 15 SEPT. 2020	COÛTS AU 3 MARS 2021 (Selon les résultats de
		de l'appel d'offres)
l'ouverture		
Coût des travaux¹	3 806 267 \$	4 934 185 \$
Projet financé par :		
<i>Règlement d'emprunt 2021-221</i>	<i>3 531 902 \$</i>	<i>4 650 535 \$</i>
<i>Règlement d'emprunt 2018-184 (Parapluie 2)</i>	<i>274 365 \$</i>	<i>283 650 \$</i>
Aide financière du gouvernement du Québec (58 %)	2 087 397 \$	2 845 242 \$
Montant net à la charge des citoyens (42 %)	1 718 870 \$	2 088 943 \$

Puisqu'il est prévu que l'aide financière accordée (58 %) soit versée sur plusieurs années, le montage financier du projet repose sur un règlement d'emprunt d'un montant de 4 650 535 \$ et sur la portion réservée du règlement d'emprunt 2018-184 (parapluie 2) d'un montant de 283 650 \$, pour un montant total de 4 934 185 \$.

Les coûts de ce projet seront financés sur une période maximale de quarante (40) ans. Plus précisément, il est prévu d'amortir le mobilier, les accessoires intérieurs ainsi que les aménagements extérieurs sur une période de 10 ans, l'aménagement des deux stationnements municipaux, incluant la démolition de la salle des Loisirs, sur une période de 20 ans et la construction de la salle multifonctionnelle sur une période de 40 ans.

¹ L'augmentation du coût des travaux est principalement attribuable à la différence entre le coût estimé par les différents professionnels et les résultats de l'ouverture de l'appel d'offres en janvier dernier, ainsi que la conjoncture économique.

Au niveau du compte de taxes, voici le résumé des informations financières tel qu'estimé et présenté le 15 septembre dernier ainsi que les montants mis à jour. Le montant annuel du remboursement sur le compte de taxes sera réduit au fur et à mesure que les dettes viendront à échéance.

	ESTIMÉ AU 15 SEPT. 2020	COÛTS AU 3 MARS 2020
Années 1 à 10	54,70 \$	64,48 \$
Années 11 à 20	38,34 \$	47,61 \$
Années 21 à 40	27,97 \$	36,25 \$

Comme à l'habitude lors de nos séances, les citoyens pourront adresser leurs questions au Conseil municipal durant l'une ou l'autre des deux périodes de questions. De plus, il vous sera possible de nous contacter à la Mairie au 450 479-8333 ou de communiquer avec les élus municipaux afin de répondre à vos questions, s'il y a lieu. Nos coordonnées figurent sur le site web de la Municipalité et dans votre Infolokal.

En espérant vous compter parmi notre auditoire lors de cette diffusion en direct, vous trouverez ci-joint les procédures de connexion et de la période de questions.

Pascal Quevillon,
Maire d'Oka
PQ/cb

VISIOCONFÉRENCE ZOOM

Lundi 22 mars 2021 - 19 h

Comment participer : accédez à l'application de visioconférence Zoom et inscrivez les identifiants de connexion suivants :

ID de réunion : 860 7446 6225 | Code secret : Oka2021

Il est également possible d'utiliser ce lien pour rejoindre le webinaire :
<https://us02web.zoom.us/j/86074466225?pwd=bCtyTjdCQVk2OXgwekxiKzFZc2dUdz09>

ACCÈS À LA PLATEFORME DE VISIOCONFÉRENCE ZOOM

Assurez-vous d'avoir préalablement téléchargé la plateforme Zoom





Ordinateur
PC ou Mac

Utiliser les navigateurs Google Chrome ou Microsoft Edge pour un fonctionnement optimal.





Téléphone intelligent
ou tablette Android

Recherchez l'application avec le mot-clé « Zoom » et cliquez sur le bouton **Installer** de l'application Zoom Cloud Meetings.





Téléphone intelligent
ou tablette Apple (iOS)

Recherchez l'application avec le mot-clé « Zoom » et cliquez sur le bouton **Obtenir** de l'application Zoom Cloud Meetings.



PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la réunion, une période sera allouée pour répondre aux questions citoyennes. Voici les différents choix de communication :

- **En direct lors de la visioconférence, en activant la fonction « Main levée »**
Lors de l'attribution de votre droit de parole, vous recevrez une invitation à ouvrir votre micro.
- **En direct lors de la visioconférence, en accédant à la fonction « Questions et Réponses »**
Adressez votre question par écrit.
- **En direct via la chaîne YouTube, en accédant au clavardage en ligne**
Adressez votre question par écrit dans la section clavardage.
- **Par courriel**
Vous pouvez faire parvenir vos questions par courriel à info@municipalite.oka.qc.ca avant 16 h, le lundi 22 mars 2021.